



Le CLUB CONVAINCRE DU RHONE
vous invite au forum

le 12 décembre à 18H 30
à la Maison des solidarités 215 rue Vendôme , Lyon 3

**L'accueil des personnes déplacées du fait de crises,
illustration par l'accès à l'emploi**

Animé par Michel Weil

avec Pierre ROBILLARD

Président de la section Europe et International du CESER d'Auvergne Rhône Alpes,

Si chez les Grecs anciens , l'hospitalité était un devoir sacré, l'entrée durable des étrangers en France divise la population entre ceux qui sont pour le devoir humanitaire mais aussi le droit d'asile et ceux dont le souci est de préserver l'identité nationale. Quand ces étrangers sont sur le territoire français, en quoi aident-ils au déficit démographique de notre pays et aux besoins de main d'œuvre dans les entreprises ?

Selon l'INSEE en 2021 les étrangers vivant en France s'élèvent à 5,2 millions de personnes soit 7,7% de la population totale, nous sommes loin du grand remplacement prédit par certains et 3 173 900 immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger) sont actifs sur les 29 345 800 travailleurs de notre pays recensés en 2020 donc une personne active sur 10 est immigrée.

Devons-nous considérer qu'une personne légalement présente sur le territoire doit avoir le droit de travailler sans restriction, alors que 97,7% des demandeurs d'asile ont une interdiction de travailler. Dans une période de pénurie de main d'œuvre, l'octroi automatique d'une autorisation de travail, sans délai, à tous les demandeurs d'asile, quel que soit leur pays d'origine n'est-elle pas une solution ?

Concernant les conditions d'entrée et de séjour, sous couvert de protéger l'ordre public ou de lutter contre l'immigration irrégulière, les dispositions prévues dans le projet de loi sur l'immigration sont liberticides. Supprimer la protection contre l'éloignement d'un étranger malade ou permettre le retrait ou le non renouvellement d'un titre de séjour, en cas de rupture de la vie commune, constituent une forme de double peine. Il en est de même pour toute réforme du droit d'asile qui aboutirait à un affaiblissement des possibilités de recours des demandeurs d'asile.

**Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 €
à l'adresse du trésorier du Club Pierre Prunet 63 chemin des Forêts St Cyprien Lachassagne 69 480**

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>*